



« Les humains doivent se reconnaître dans leur humanité commune, en même temps que reconnaître leur diversité tant individuelle que culturelle. »

Edgar Morin, Philosophe, scientifique et sociologue

ÉDITORIAL

Inclusion des Roms : un engagement respecté ?

Maria Herczog, experte internationale en matière de protection de l'enfance, fait part dans cet éditorial des progrès et des difficultés subsistantes que les gouvernements et les sociétés doivent résoudre afin de permettre une vie décente à la population rom, y compris aux enfants.



« La Décennie de l'inclusion des Roms 2005-2015 était un engagement politique sans précédent de la part des gouvernements européens à éliminer la discrimination à l'égard des

Roms et à combler les écarts inacceptables entre les Roms et le reste de la société. La Décennie de l'inclusion des Roms (Décennie, ci-après) était axée sur les domaines prioritaires de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, et engageait les gouvernements à prendre en compte les autres questions fondamentales que sont la pauvreté, la discrimination et l'égalité entre les sexes. »¹

Un bon équilibre entre les progrès et les difficultés ?

L'indice de l'inclusion des Roms montre quelques progrès dans les niveaux d'alphabétisation, l'achèvement de la scolarité primaire et l'accès à une assurance maladie. Mais dans l'ensemble, la vie quotidienne des Roms reste un combat auquel aucun autre groupe ethnique en Europe n'est confronté. En moyenne, dans les pays de la Décennie, seul un Rom sur dix achève l'école secondaire, presque la moitié des Roms sont sans emploi, et plus d'un Rom sur trois vit encore dans la pauvreté

absolue. « Un changement est perceptible : quand la Décennie a commencé, il y avait moins d'argent et une plus grande volonté politique de tenir ses engagements ; aujourd'hui, il y a plus d'argent, mais moins de volonté politique. »²

« Un enfant sur quatre au sein de l'UE vit dans un ménage pauvre. Un enfant pauvre sur quatre, cela représente 25 millions d'enfants en situation de pauvreté dans la partie la plus riche du monde. Ensuite, si vous allez dans des groupes spécifiques qui sont déjà aux marges de notre société, les chiffres montent en flèche et sont bien plus élevés qu'un sur quatre. Parmi les Roms, la proportion d'enfants qui vivent dans un ménage pauvre est de 41% : presque la moitié. »³ Comme M. O'Flaherty l'a relevé, « bien que le nombre de Roms en Europe dépasse la population de certains pays européens, leurs indicateurs sociaux sont pires que ceux de la Sierra Leone ou du Burundi, deux des pays les plus pauvres du monde. » Les enfants roms et leurs familles continuent de se heurter à la discrimination et à de nombreux obstacles pour accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement et à l'égalité des chances en matière d'emploi. Il y a un nombre croissant de discriminations et de crimes haineux. Peu de changements ont eu lieu dans la situation sociale et économique des Roms dans toute l'Europe, selon les statistiques disponibles.

Les enfants roms surreprésentés dans le système de prise en charge ?

Les enfants roms, qui représentent une proportion importante des quelque 10 à 15 millions de Roms en Europe (environ 6 millions au sein de l'UE), sont largement reconnus comme étant un groupe particulièrement vulnérable. La représentation exacte des enfants roms dans le système de prise en charge n'est pas connue, mais seulement estimée, en raison de l'interdiction de collecter des données sur l'appartenance ethnique et religieuse dans de nombreux pays européens. Sur la base de notre recherche antérieure avec le [Centre européen pour les droits des Roms](#) (ERRC), on estime cette représentation à plus de 60% et bien plus dans les établissements correctionnels, où elle peut atteindre 90%⁴ (voir également les rapports de l'ERRC présentés auparavant dans le bulletin mensuel de juillet 2012 du SSI/CIR).

Le placement d'enfants roms en dehors de leur famille est un indicateur important du fonctionnement du système de bien-être et de protection des enfants. Il indique clairement l'absence d'accès ou un accès très limité des enfants pauvres et roms et de leurs familles à des services de base locaux, communautaires et de haute qualité. Dans beaucoup d'agglomérations où de nombreuses familles pauvres et roms vivent, les autorités locales sont également pauvres, tout comme les services et le personnel des domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux.⁵ On observe une grande fluctuation dans les postes vacants et un manque de transports adéquats, conduisant à des difficultés accrues et à l'isolement. Il est évident

Il y a un besoin urgent à la fois d'engagement politique, de sensibilisation et de ressources diverses pour aider toutes les personnes qui doivent bénéficier d'une égalité des chances et d'un accès équivalent aux services dans tous les endroits d'Europe.⁸ Les efforts internationaux, régionaux et nationaux de soutien aux communautés roms doivent être poursuivis afin de remédier à l'isolement et de prévenir la séparation des familles et la surreprésentation des enfants dans les institutions. Certaines pratiques prometteuses présentées plus loin (voir p.4) devraient être fortement soutenues, promues et largement diffusées.

que si les enfants pauvres et roms sont de nouveau discriminés et qu'ils sont victimes de ségrégation dès leur plus jeune âge – en commençant à l'école maternelle –, leur chance de réussir est très réduite. Dans le cas où les parents et les enfants ne reçoivent pas l'aide et les services nécessaires, la séparation d'avec la famille est également étroitement liée au manque de prévention et de soutien précoce.

Malgré les efforts fournis pour promouvoir le recrutement de parents d'accueil roms (voir p. 4 et p.9), de nombreux enfants roms sont encore systématiquement surreprésentés dans les institutions, comme l'indique un rapport publié par « *Opening Doors* ». ⁶ Les parents d'accueil manquent, mais cela s'explique aussi par le fait que de nombreuses familles craignent que les enfants sous leur prise en charge soient confrontés à la discrimination et à la ségrégation sans que les parents d'accueil puissent les protéger. L'adoption nationale d'enfants roms demeure également rare, en raison de ces craintes, mais aussi à cause des préjugés et du rejet des parents adoptifs potentiels. Dans diverses observations finales⁷, le Comité des droits de l'enfant précise que les enfants roms souffrent encore de discrimination, sont surreprésentés dans les institutions, et que l'adoption est rarement une option pour eux. L'adoption nationale, comme susmentionnée, n'est pas une option et les adoptions internationales signifient dans de nombreux cas que des enfants plus âgés (de 9 à 11 ans) sont adoptés sans qu'il y ait un suivi de leur bien-être. De plus, les fratries sont souvent séparées aux fins de l'adoption internationale.

Maria Herczog
Experte internationale en protection de l'enfance
Février 2020

Sources :

- ¹ La Décennie de l'inclusion des Roms et l'UE : <https://www.rcc.int/romaintegration2020/pages/4/roma-decade-and-the-eu>.
- ² Zeljko Jovanovic est directeur du Bureau des initiatives pour les Roms. Voir : <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/why-europe-s-roma-roma-decade-didn-t-lead-inclusion>.
- ³ Voir : <https://fra.europa.eu/en/speech/2019/cosac-plenary-speech>.
- ⁴ ERRC (2007). *Dis-interest of the child : Romani children in the Hungarian child protection system*. Disponible sur : <http://www.errc.org/reports--submissions/dis-interest-of-the-child-romani-children-in-the-hungarian-child-protection-system>.
- ⁵ Herczog, Maria (2015). *Poor children, poor services, poor outcomes: child poverty and its impact on the referral and placement in public care system in Hungary*. In Elizabeth Fernandez, Anat Zeira, Tiziano Vecchiato and Cincia Canali *Theoretical and empirical insights into child and family poverty: cross national perspectives*. Springer.
- ⁶ Opening Doors for Europe's children. *Roma children, Contribution to public consultation on the evaluation of the EU Framework for National Roma Integration Strategies up to 2020*. Disponible sur : https://www.eurochild.org/fileadmin/public/04_News/Eurochild/Roma_children_OD_Eurochild_submission.pdf.
- ⁷ Voir : Bulgarie, observations finales du Comité des droits de l'enfant, 21 novembre 2016, CRC/C/BGR/CO/3-5 ; Hongrie, observations finales du Comité des droits de l'enfant, 13 octobre 2014, CRC/C/HUN/CO/3-5 ; Moldavie, observations finales du Comité des droits de l'enfant, CRC/MDA/CO/4-5, 4 octobre 2017 ; République slovaque, observations finales du Comité des droits de l'enfant, 19 juillet 2016, CRC/C/SVK/CO/3-5 ; République tchèque, observations finales du Comité des droits de l'enfant, 4 août 2011, CRC/C/CZE/CO/3-4 ; Roumanie, observations finales du Comité des droits de l'enfant, 13 juillet 2017, CRC/C/ROU/CO/5 ; Serbie, observations finales du comité des droits de l'enfant, 7 mars 2017, CRC/C/SRB/CO2-3. Tous ces documents sont disponibles sur : Comité des droits de l'enfant, « information spécifique à chaque pays », <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>.
- ⁸ Voir : <https://hungarianspectrum.org/2020/01/17/in-hungary-it-is-viktor-orban-who-has-the-final-word-on-the-law/>.

